

UTILISATION DE LA COUR

Consignes importantes

Chers élèves,

Comme vous l'avez déjà constaté, la cour du CO Derborence se transforme petit à petit pour vous offrir un meilleur espace de vie et contribuer au bien vivre ensemble.

En attendant l'inauguration officielle prévue en juin 2025, nous avons le plaisir vous informer de l'ouverture progressive des infrastructures déjà construites.

Si nous nous réjouissons de voir la cour prendre vie, nous tenons à rappeler l'importance d'une utilisation respectueuse et responsable des lieux.

Synthèse des principales règles d'utilisation des infrastructures	
Infrastructures	Règles
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ne pas s'asseoir sur les tables ❖ Ne pas frapper les tables avec les raquettes ❖ Chaque élève prend son propre matériel et y inscrit son nom ❖ Ne pas utiliser balles et raquettes dans le bâtiment
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les élèves prennent leur propre ballon et y inscrivent leur nom ❖ Les élèves prennent toutes les précautions pour éviter que le ballon ne finisse sa course chez les voisins ou sur la route ❖ En aucun cas, les élèves ne shootent dans le ballon avec les pieds ❖ Les élèves ne se précipitent pas sur la route pour récupérer le ballon <p><u>Remarque</u> : pose d'un filet de protection côté route à l'étude</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les élèves prennent leur propre ballon et y inscrivent leur nom ❖ Eviter de lancer le ballon sur le toit. Si cela se produit, informer l'adulte surveillant ❖ Faire attention aux autres usagers de la cour, éviter les bousculades

Synthèse des principales règles d'utilisation des infrastructures	
Infrastructures	Règles
 <p>A venir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une personne à la fois sur la slackline ❖ Eviter toute bousculade
 <p>A venir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Laisser une distance suffisante entre les grimpeurs sur le mur ❖ Eviter toute bousculade ❖ Les spectateurs ne se tiennent pas dans la zone de chute délimitée par des copeaux ❖ Ne pas utiliser la zone de chute comme terrain de lutte suisse
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation respectueuse des zones de détente ❖ Eventuels déchets placés dans les poubelles ❖ Ne pas s'asseoir sur les tables

A noter que les dégâts causés de manière intentionnelle, par négligence ou par non respect des consignes seront facturés aux parents.

Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable reste interdite dans le bâtiment, dans la cour ain qu'aux zones d'arrêt de bus.

Toute utilisation du téléphone entraînera sa confiscation immédiate.

Blaise Germanier
Directeur